

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1041 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1041

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le bénéfice du magasin de dépôt est accordé à la Société « Air Liquide » de Djibouti. Le ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, est chargé de l'application de la présente décision.